

Indivision NAIL

Mandat de gestion d'un bien en Indivision

Bois et Terres à Boiser communes de LA VENTROUZE et BIZOU (61)

Entre les soussignés cités en page 2 du présent document et ayant paraphés cette page.

Ci-après désignés "les Mandants",

Et :

Madame Simone NAIL, demeurant : 2 les Haies – 61300 L'AIGLE

Ci-après désigné "le Mandataire",

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Afin de faciliter la gestion de ce bien, les mandants décident de charger le mandataire d'effectuer seul les actes nécessaires pour l'administration courante de ce bien.

En conséquence, ils lui confient le pouvoir de procéder aux démarches suivantes, tant en son nom personnel qu'au nom de tous :

- De procéder aux représentations et régularisations nécessaires à la gestion des parcelles boisées et à boiser appartenant à l'Indivision,
- De représenter l'Indivision vis-à-vis des tiers de toutes administrations publiques ou privées,
- De procéder à l'exécution des coupes ordinaires, extraordinaires, et des travaux
- De solliciter et recevoir au nom de l'Indivision toutes subventions susceptibles d'être accordées en application des lois et règlements en vigueur,
- De contracter toute assurance et toute police.

Fait à L'Aigle, le

02/11/21



La Ventroze - Boisement ex carrière.



Boisement de Venthouze.



de Ventrouze - Baisement Prairie.



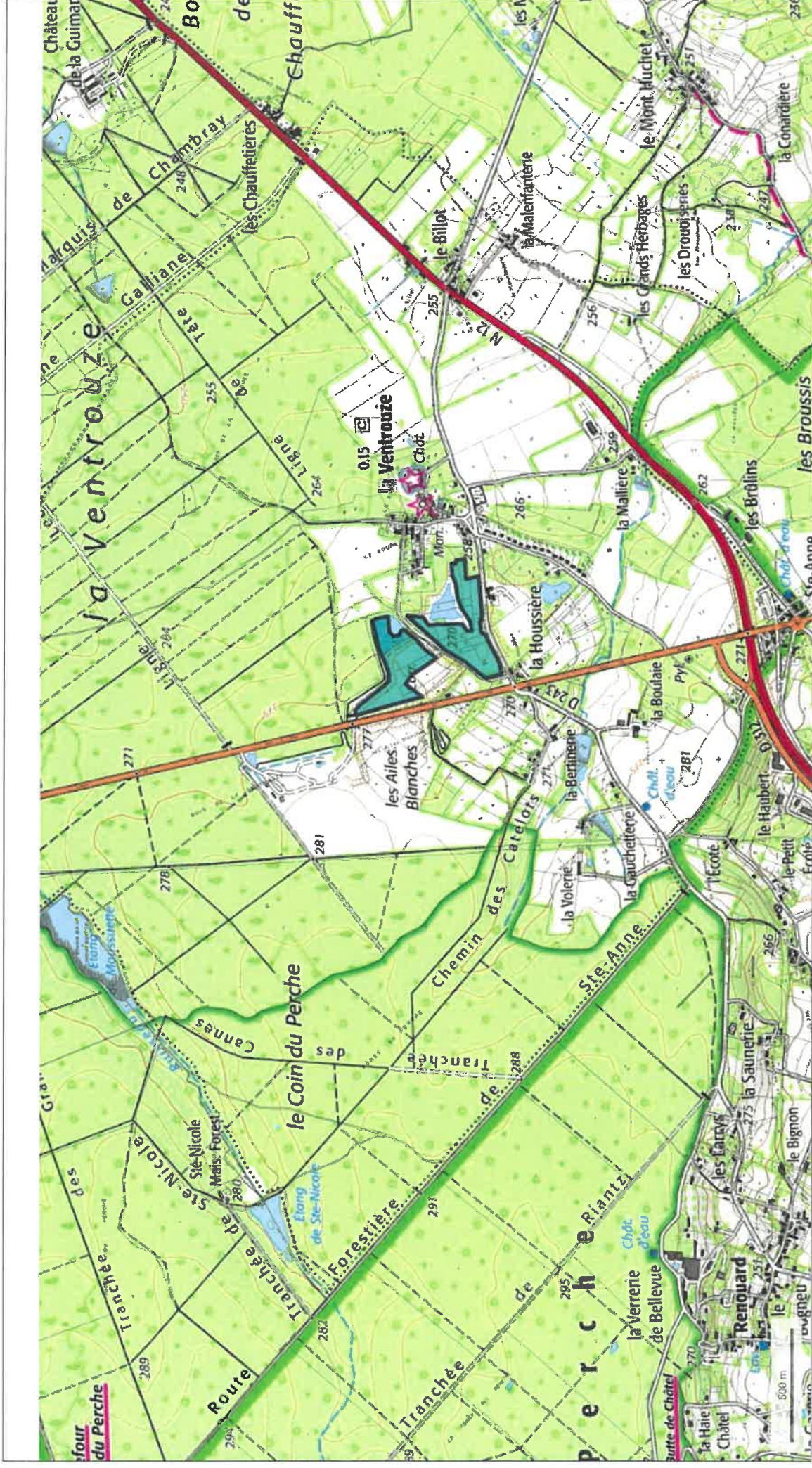


Photo zone ancienne carrière – La Ventrouze

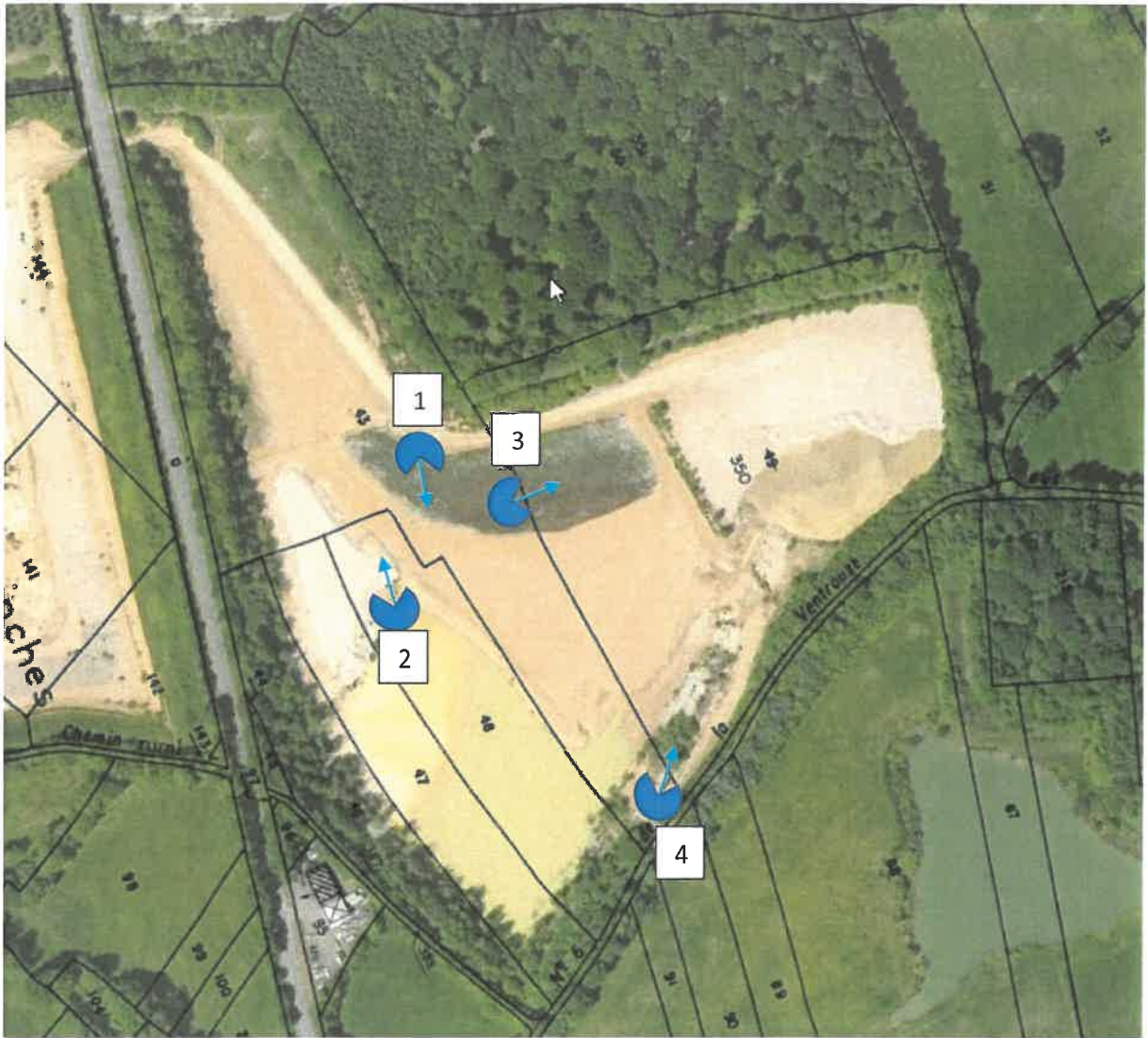


Ph. 3



Ph. 4





Localisation des photos